



ARRÊTÉ DU MAIRE
N° ARR2024-0031

Arrêté municipal portant refus de transfert de pouvoir de police de la publicité au président d'Orléans Métropole

Le Maire de la Commune de Semoy,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-9-2.

Vu l'article 17 de la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience ;

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L.581-26 et suivants :

Vu le décret n°2017-686 du 28 avril 2017 portant création de la métropole dénommée « Orléans Métropole » notamment l'article 4 relatif aux compétences exercées ;

Considérant que les maires exercent le pouvoir de police de la publicité depuis le 1^{er} janvier 2024

Considérant que lorsqu'un EPCI à fiscalité propre est compétent en matière de plan local d'urbanisme ou de règlement local de publicité, les maires des communes membres de cet établissement public transfèrent à son président leurs prérogatives en matière de police de la publicité :

Considérant que dans un délai de 6 mois, soit avant le 1^{er} juillet 2024 le maire peut cependant s'opposer à ce transfert concernant sa commune :

ARRÊTE

Article 1er : le pouvoir de police en matière de publicité n'est pas transféré à M. le Président d'Orléans métropole.

Article 2 : une copie du présent arrêté sera notifiée au Président d'Orléans Métropole

Article 3 : le présent arrêté est applicable à compter :

-de sa publication ou de sa notification aux intéressés

-et de sa transmission à Mme la Préfète de la région Centre-Val de Loire, Préfète du Loiret

Fait à Semoy, le 7 février 2024

Le Maire

Laurent BAUDE



Publication/notification le : 08 FEV. 2024

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voie de recours formé contre le présent arrêté pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

-date de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité

-date de sa publication et/ou de sa notification

Publication numérique le 12/02/2024